

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 6 novembre 2009

Service instructeur
Mission Aménagement de la Montagne

N° CP-2009-14-5-4

Service consulté

**PARTICIPATION DEPARTEMENTALE AU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT
MIXTE D'AMENAGEMENT DU MASSIF DU MARKSTEIN-GRAND BALLON**

Résumé : *le présent rapport a pour objet de proposer de fixer à 140 734 euros la participation du Département pour l'année 2009 aux dépenses de fonctionnement du syndicat mixte d'aménagement du massif du Markstein-Grand Ballon*

A l'occasion du vote du budget 2009, l'Assemblée Départementale a inscrit des crédits correspondant au montant global de la participation du Département au fonctionnement des quatre syndicats mixtes d'aménagement des stations de montagne, estimée à 477 371 Euros.

Cette inscription a été réalisée en application des règles de répartition des moyens financiers prévus par les statuts et en tenant compte d'une augmentation limitée à 1,2 % par rapport aux participations versées en 2008.

Lors de la séance de votre Assemblée du 3 juillet 2009, les participations statutaires pour les syndicats mixtes de la Vallée de Munster, du Lac Blanc et du Ballon d'Alsace ont été fixées et les montants affectés.

La participation au fonctionnement du syndicat mixte du massif du Markstein-Grand Ballon n'avait pas pu être fixée lors de cette séance, car les montants élevés demandés au niveau des différents budgets du syndicat, fonctionnement général, budgets eau et assainissement, nécessitaient d'être analysés et nivelés pour demeurer dans le cadre des crédits départementaux disponibles, tout en trouvant des solutions qui permettent le fonctionnement régulier du syndicat.

En effet, en tant que membre du syndicat, le Département est tenu de contribuer à son fonctionnement général et à participer à l'équilibre des budgets eau et assainissement selon des taux identiques à ceux appliqués avant l'adoption des nouveaux statuts, à savoir respectivement 88,80% pour l'eau et 74,60% pour l'assainissement. La participation au budget général représente 50 % pour le Département, 25 % pour la Communauté de Communes de Saint-Amarin et 25 % pour la Communauté de Communes de Guebwiller.

Aussi, afin de permettre au syndicat de fonctionner dans de bonnes conditions, il vous est proposé de fixer la participation à 140 734 €, selon la répartition suivante, laquelle tient compte de l'augmentation de 1,2 % par rapport aux montants 2008 :

- ❖ Budget général : 20 239 €
- ❖ Budget eau : 71 539 €
- ❖ Budget assainissement : 48 956 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ❖ de fixer la participation au fonctionnement du syndicat mixte du Markstein-Grand Ballon à 140 734 euros et d'imputer le montant de cette opération sur le programme F744, millésime 2009, chapitre 65, fonction 94, nature 6561, opération générique 587.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'BUTTNER' in a cursive script.

Charles BUTTNER